



92701 COLOMBES CEDEX

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2025

N°**23**

Conseillers en exercice : 53
Présents : 41
Représentés : 9
Absents : 3

Ayant voté pour : 38
Ayant voté contre : 12
Abstentions : 0
Ne prenant pas part
au vote : 0

OBJET : CONVENTION DE RÉSERVATION DE
LOGEMENTS EN CONTREPARTIE DE LA
GARANTIE COMMUNALE D'EMPRUNT ENTRE DE
LA VILLE DE COLOMBES ET ICF HABITAT LA
SABLIÈRE POUR UNE OPÉRATION
D'ACQUISITION EN VEFA DE 19 LOGEMENTS
SOCIAUX (7 PLAI - 8 PLUS - 4 PLS) AU 11
BOULEVARD DE FINLANDE À COLOMBES

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2252-1 et L. 2252-2,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L. 441-1 et R. 441-5,

Vu la délibération du Conseil municipal du 9 octobre 2025 portant sur la garantie communale d'un emprunt d'un montant total de 2 372 852 euros entre ICF HABITAT LA SABLIÈRE et la Banque des Territoires pour une opération d'acquisition en VEFA de 19 logements locatifs sociaux situés au 11 boulevard de Finlande à Colombes,

Considérant la demande de garantie communale d'emprunt du bailleur ICF HABITAT LA SABLIÈRE, par courrier du 16 juin 2025, dans le cadre de la construction en VEFA de 19 logements locatifs sociaux situés au 11 boulevard de Finlande à Colombes,

Considérant la contrepartie offerte par ICF HABITAT LA SABLIÈRE,

Sur l'avis de la Commission Unique,

Après avoir entendu le rapporteur,

D E L I B E R E

Article 1 : Approuve la convention de réservation de logement jointe en annexe, entre la ville de Colombes et ICF HABITAT LA SABLIÈRE, en vue de la réservation à la commune de quatre logements, à savoir 1 T1 PLS, 1 T2 PLAI, 1 T2 PLUS et 1 T3 PLAI pour une durée de 60 ans à compter de la livraison du programme de construction de 19 logements locatifs sociaux situé au 11 boulevard de Finlande à Colombes. (92700).

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou l'élu(e) délégué(e), à signer la convention de réservation de logement visée à l'article 1 et tout l'objet de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le 17/10/2025

ID : 092-219200250-20251009-DLB_23AA-DE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le à l'Hôtel de Ville et de la réception en préfecture le
Fait à Colombes
Identifiant de l'acte :



Le Maire,

Signé électroniquement.
CHAIMOVITCH Patrick

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.